

## **TPI COLMAT SOL**

### **DISPERSION CONCENTRÉE SYNTHÉTIQUE**

**pour APPLICATION en BOUCHES PORES sur SOLS  
POREUX et THERMOPLASTIQUES**

### **à USAGES PROFESSIONNELS**

#### **PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION**

. Dispersion à base d'une association de cires dures et de polymères avec additifs plastifiant, agents de réticulation, solvants d'application à haut pouvoir pénétrant, agents de surface et d'étalement, protecteur bactériostatique.

#### **CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES**

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1010 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Pratiquement neutre.
. pH à l'état pur	: 8.50 environ.
. ODEUR	: Polymères
. IONOGENEITE	: Anionique
. INFLAMMABILITE	: Ininflammable.
. HORS POUSSIÈRES	: 30 minutes environ.

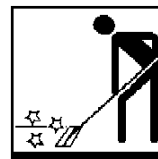
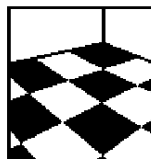
#### **PROPRIÉTÉS PRINCIPALES**

- . Produit concentré, dispersion à haute teneur en matières actives et à pouvoir couvrant élevé.
- . Renferme des dispersions de résines permettant le colmatage des revêtements de sols poreux ou anciens en améliorant leur présentation.
- . Haut pouvoir translucide pénétrant, présence après séchage d'un film de caractère hydrophobe.
- . Constitue un primaire compatible avec l'accrochage ultérieur des émulsions à base de cires dures ou synthétiques.
- . Convient pour la plupart des sols et revêtements thermoplastiques.
- . Facilite l'entretien courant des sols en évitant l'accrochage des salissures dans les porosités des matériaux, réduit les frais de maintenance, augmente la durée de vie des revêtements en les protégeant.

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

## MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

Suite fiche technique **TPI COLMAT SOL**



### MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Avant toute application, effectuer un nettoyage dépoussiérage complet, selon le cas, dégraisser avec un détergent neutre et effectuer un rinçage complet ou décaper les traces de cires anciennes.
- . Appliquer sur sol neutre et sec par enduction à l'aide d'un balai applicateur, balai plat à franges ou d'une éponge.
- . Laisser sécher 30 minutes environ selon porosité du sol et appliquer une deuxième couche selon la porosité et la nature du sol.
- . Laisser sécher complètement avant d'appliquer l'émulsion de cire autolustrante.

**NOTA :** entretenir régulièrement la brillance avec un shampooing cirant adapté. Ne pas appliquer sur sols sales ou humides ou sur des surfaces irrégulières, revêtements de briques ou dallages non poncés.

### RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- a aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

**CRAINT LE GEL**

- . Conserver hors de la portée des enfants.
- . Stocker dans un endroit frais et sec à l'écart du gel. ( ne pas faire transiter en période de gel )
- . Si le produit a subi une période de gel, cela provoque une détérioration irréversible des résines renfermées.
- . Apporter un soin tout particulier à la préparation de la surface avant toute application du revêtement.
- . Refermer soigneusement l'emballage après chaque utilisation.
- . En cas de contact avec les yeux, la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

**Extrait conditions de vente :** Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.